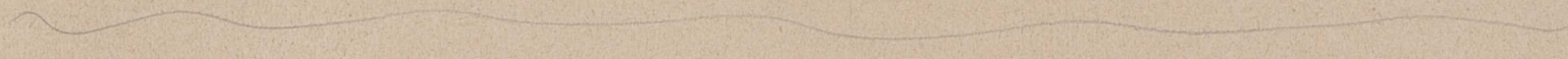


SDA. 2751

Plans
de l'Immeuble
de l'Athénée.

Repris Plans :
1^{er} Etage
Des
1^{er} sous-sol
1 Garage

W. Bruner techn
21. d'architecture
31. 5 54



SOCIÉTÉ ANONYME VICTOR OLIVET

ENTREPRISE DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

TÉLÉPHONE : 5 43 77

GENÈVE

CHÈQUES POSTAUX : I. 1586

Eaux-Vives, le 26 octobre 1948
38, rue du Nant

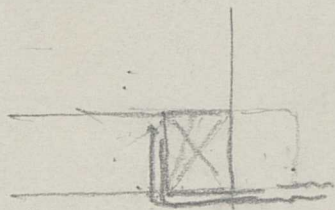
*Les plans du
batiment existant. 2.*

ATHEEHEE

Observations sur le fléchissement
du plancher de la salle du 1er étage.

HC/HC

Monsieur Edmond FATIO
Architecte.
GENÈVE

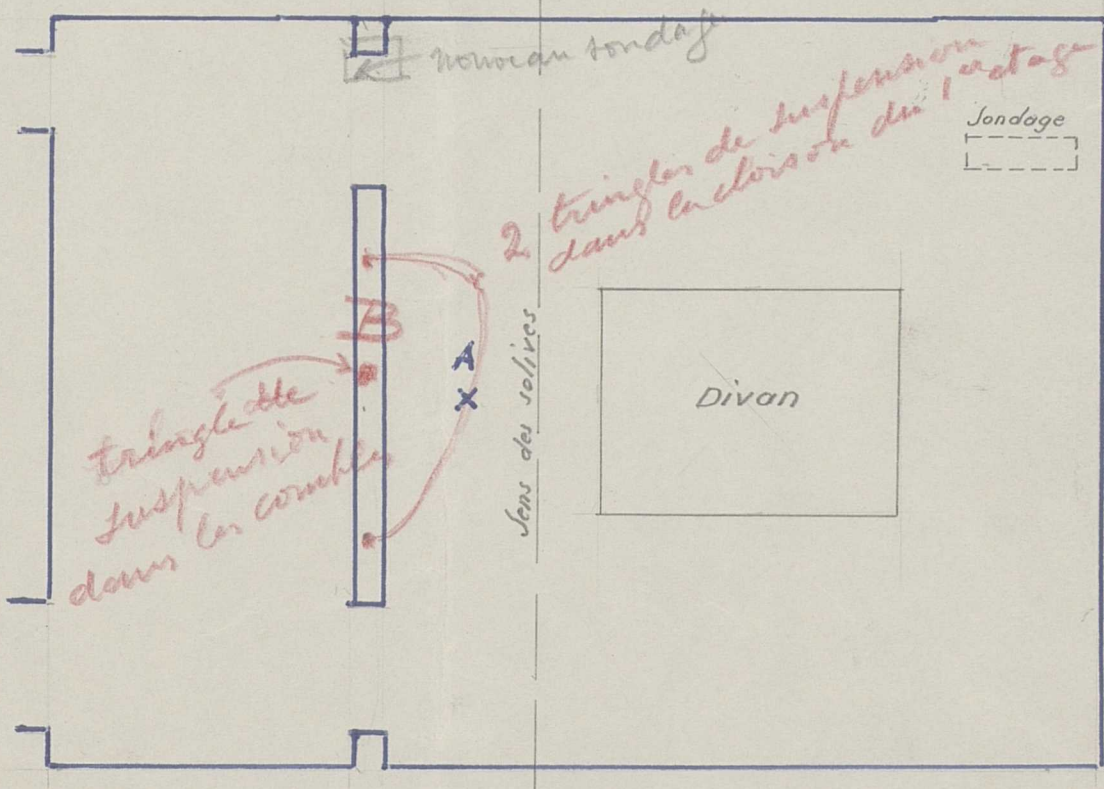


Monsieur.

Le 5 juin 1948, sur votre demande, nous nous sommes rendus à l'Athénée, lors du vernissage d'une exposition, aux fins de procéder à des mensurations ayant pour but de déterminer l'amplitude du fléchissement du plancher de la salle du 1er étage, dite salle de l'Exposition permanente.

*cloison
en bois*

Cette salle, d'un vide total de 14 m. de long sur 10 m. de large, est divisée, en son tiers, par un mur de 30 cm d'épaisseur, percé de 2 baies de 1,70 m. de vide. Il n'existe pas de refend correspondant à ce mur dans la salle située au dessous et dite salle des Abeilles.



SOCIÉTÉ ANONYME VICTOR OLIVET

Les observations ont été effectuées au moyen d'un fil à plomb fixé au plafond de la salle du rez-de-chaussée, au point A du croquis; point estimé comme étant celui le plus défavorable lors d'une forte concentration de visiteurs.

Ce fil à plomb, dont le poids était plongé dans l'eau pour éviter les mouvements pendulaires, portait une règle métrique graduée en mm. Les observations furent faites au moyen d'un instrument de nivellement Kern, placé dans le vestibule de la salle des Abeilles.

Ce dispositif étant mis en place, une première lecture fut faite à 14 h. 30, la salle du 1er étage étant vide. L'index observé sur la règle métrique fut mm. 256,8. Avec une personne de corpulence moyenne, placée dans la salle du 1er étage, au point A, la lecture fut de mm. 256,0, indiquant une flèche de $8/10^{\text{e}}$ de mm.

Avec 4 personnes concentrées au point A, la flèche passa à 1 mm. Cette même valeur fut observée à 15 h. avec une dizaine de personnes réparties aux environs du point A.

A 15 h.10, avec environ 30 personnes dans la salle, l'observation donna une flèche de 1,3 mm. qui passa à 2,8 mm. à 15 h. 40, lorsque environ 60 personnes se déplaçaient continuellement dans la salle.

Cette flèche paraissait, à première vue, trop faible pour qu'il en soit tenu compte.

Par la suite, pour répondre à votre demande d'un examen plus approfondi, nous avons effectué un sondage dans le plafond du local sis derrière le podium de la salle des Abeilles. Ce faisant, nous avons constaté l'existence d'un solivage composé de pièces en bois, d'une section rectangulaire de 12×30 cm. espacées de 42 cm d'axe en axe; supportant le faux plancher et le parquet et revêtu d'un plafond en linteaux et plâtre fixé sur lambourdes. Dans la partie observée, ce solivage paraît en bon état.

Le calcul statique de ce solivage, en tenant compte d'un poids propre de 70 kg par ml de solive et un effort maximum de 100 kg.cm². (Normes suisses) donne une surcharge admissible de 74 kg.ml, soit de 176 kg.m²

Cette valeur est nettement insuffisante pour une salle destinée à recevoir un nombreux public car elle correspond à la présence de deux personnes par m².

D'autre part, nous avons observé que ce solivage présente, dans la partie passant par le point A, une flèche permanente de 61 mm. la salle étant vide. En additionnant cette valeur à celle résultant des observations précédentes, nous arrivons à un fléchissement total de l'ordre de 64 mm. Or, pour le calcul des planchers en bois, les normes suisses admettent, comme fléchissement maximum admissible, une valeur représentée par le $1/300^{\text{e}}$ de la portée. Dans le cas présent, cette valeur serait donc du $1/300^{\text{e}}$ de 10 m. soit 33,3 mm, soit environ la moitié de la flèche réellement observée.

Le calcul et l'observation de la flèche montrent donc que le plancher est faible et que les charges auxquelles il risque d'être soumis diminuent son coefficient de sécurité.

SOCIÉTÉ ANONYME VICTOR OLIVET

A lui seul, le refend du 1er étage constitue une surcharge importante et il n'est pas possible de se rendre compte s'il existe un renforcement du solivage sous sa base sans endommager gravement le plafond de la salle du rez-de-chaussée.

D'autre part, si la partie du solivage observée paraît saine, il peut fort bien ne pas en être de même pour les têtes de solives en contact avec la maçonnerie, celles-ci risquant fort d'être attaquées par la pourriture, mais la constatation en est difficile pour la raison mentionnée ci-dessus.

Cette éventualité nous a d'ailleurs conduits à effectuer le calcul statique sans tenir compte d'un encastrement de la poutraison.

Dans ces conditions, nous estimons qu'il serait prudent de faire enlever, par un parqueteur, une parcelle du sol de la salle du 1er étage, pour se rendre compte de l'état des têtes de solives et déterminer de quelle manière le refend est soutenu.

Restant à votre entière disposition pour cet examen, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations empressées.

Société Anonyme Victor Olivet

Un Administrateur :

Victor Olivet

*Expertise faite par le Chanoine
contenu de la Olivet.*

SOCIÉTÉ ANONYME VICTOR OLIVET

ENTREPRISE DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

TÉLÉPHONE : 5 43 77

GENÈVE

CHÈQUES POSTAUX : I. 1586

Eaux-Vives, le 4 novembre 1948
38, rue du Nant

ATHENEE

Plancher de la salle
du 1er étage.

HC/HC

Monsieur Edmond FATIO
Architecte
GENÈVE

Monsieur.

En réponse à votre demande du 2 courant et pour compléter notre rapport du 26 octobre écoulé, nous avons effectué un premier sondage dans la corniche de la salle des Abeilles, sous le mur de refend du 1er étage. Ce sondage a permis de constater que la répartition des solives, à cet endroit, est la même que dans le reste du plancher. La pièce se trouvant le plus près du refend ayant une section de 14/30 cm.

Etant donné l'épaisseur de la corniche en plâtre, l'examen des têtes de solives, à cet emplacement, aurait exigé une dégradation trop importante; aussi avons nous fait un deuxième sondage dans le local sis derrière le podium.

Ce sondage a révélé que les solives ne sont pas engagées dans la maçonnerie mais sont entaillées à mi-hauteur et reposent dans les échancrures d'une filière en bois dur de 20/30 cm. de section. Cette filière est soutenue par des consoles en fer scellées dans la maçonnerie. Il n'y a donc pas de danger de pourriture.

L'estimation du poids de la séparation du 1er étage ne peut être que très approximative, du fait de l'importante corniche de la salle et de l'incertitude ou nous sommes quant au mode de soutien de la toiture. Un mur seul, des dimensions de celui qui nous intéresse aurait un poids d'environ 20 tonnes, pour de la maçonnerie de moellons.

Il serait intéressant de rechercher si les plans d'exécution de cet édifice existent encore, soit chez les successeurs de l'architecte, soit dans les archives du bâtiment. On y trouverait très probablement des précisions utiles sur le mode de construction du plancher en cause.

Toujours dévoués à vos ordres, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations empressées.

On a démonté la cloison de séparation des deux salles soit B du plan annexé. Cette cloison se composait de deux sabandages en briques de 0.04 en terre cuite.

Société Anonyme Victor Olivet

Un Administrateur :

Victor Olivet

4 novembre 1948

Service des Travaux
Municipaux
11, rue de la Vierge

Genève

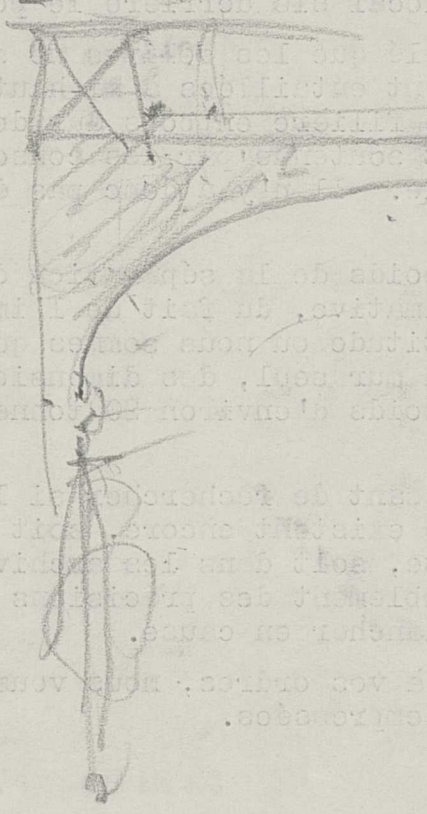
En réponse à votre lettre du 27 octobre et pour compléter les renseignements que vous avez demandés, nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint le rapport de notre service des Travaux Municipaux, relatif à la situation des oliviers plantés dans le jardin de la propriété n° 11, rue de la Vierge, à Genève.

Le rapport mentionne que les oliviers en question ont été plantés en 1920 et qu'ils sont actuellement âgés de 28 ans. Leur état de santé est satisfaisant et ils ne présentent aucune anomalie.

Il est à noter que les oliviers en question sont situés dans un jardin qui est actuellement en état de culture normale. Leur entretien est assuré par le service des Travaux Municipaux.

Le service des Travaux Municipaux se réserve le droit de procéder à des opérations de maintenance et de réparation des oliviers en question, si nécessaire.

Il serait intéressant de recevoir de votre part des renseignements sur l'état de santé de vos oliviers et sur les opérations de maintenance que vous envisagez.



Genève le 11 Février 1949.

4.26.45

Monsieur le Président de la Société des Arts
Genève

Cher Monsieur.

À la suite de la réclamation du président de la
S^{te} des Arts de D^x Arts, au sujet de la solidité
du plancher de la Salle d'exposition du 1^{er} étage
de l'Athénée, vous m'avez prié de faire une
constatation d'état des lieux.

J'avais prié M^r Olivet entrepreneur de fournir
le matériel nécessaire pour cette expertise et vous
trouvez ci-joint le rapport de son contre-maître
M^r Chamot qui avait été chargé par M^r Olivet
de diriger la manœuvre sous ma surveillance.

En principe le rapport conduit à ce que la
portaison est trop faible pour recevoir les charges
auxquelles elle est assujettie. Si nous voulions
être rigoristes il ne faudrait plus utiliser
cette Salle sans prendre des précautions spéciales.

Il y aurait à mon avis une possibilité d'amélioration
qui serait la suivante: suspendre la portaison
dans la partie qui se trouve sous la dorure séparant
les deux salles du 1^{er} étage à l'emplacement que
j'ai marqué d'un point rouge sur le plan du
rapport Olivet.

Comme j'ai constaté, en visitant la charpente,
il y a déjà une suspension en cet endroit, mais
on pourrait la renforcer.

Il faut constater que le rapport de M^r Chamot, en
ce qui concerne le mur de refend de 0.30^m
d'épaisseur, séparant les 2 salles du 1^{er} étage,

n'est pas un mur plein, comme indiqué, mais
une cloison en charpente évidée et qui exprime
ne charge pas la poutraison, puisqu'elle est sus-
pendue à la charpente.

La constatation de la flexion anormale de la
poutraison à cet endroit doit provenir du fait
qu'un tassement dans la charpente s'est reper-
cutée sur la poutraison.

C'est pour éviter à cet inconvénient que j'ai
proposé de remettre un autre boulon de suspension
à cet endroit.

On pourrait conclure en disant que cette salle
a contenu depuis 100 ans des assemblées impor-
tantes et nombreuses et que jamais rien de
grave n'est arrivé et qu'il n'y a donc aucune
raison de s'effrayer.

Cependant pour couvrir la responsabilité de la
S^{te} des Arts, je suis disposé à pousser l'expertise
plus loin et de faire un devis pour la pose d'un
nouveau boulon de renfort dans la cloison, au
point rouge.

Dans l'espoir que ces lignes vous éclaireront et
complèteront le rapport Olivet, je vous prie
de recevoir, cher Monsieur et Président, mes
salutations empreintes.

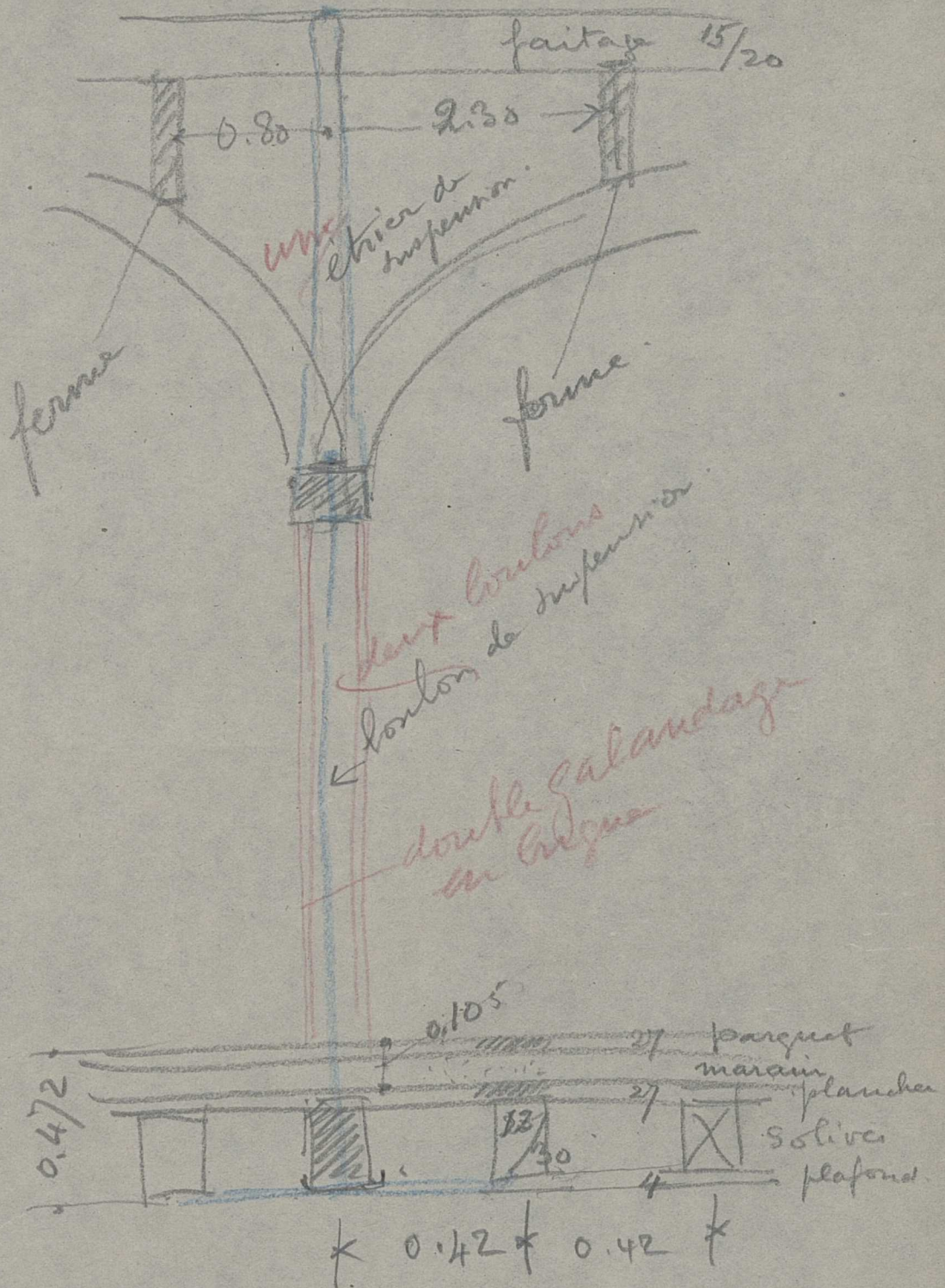
J. du Patis
architecte

annexes.

1^{er} rapport Olivet du 26 Oct. 48

2^o " " " " 4 Nov. 48

pour les bois de la ?



105
 27
 30
 4

 0,472

SOCIÉTÉ ANONYME VICTOR OLIVET

ENTREPRISE DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

TÉLÉPHONE : 5 43 77

GENÈVE

CHÈQUES POSTAUX : I. 1586

Palais de l'Athénée.
Plancher du 1er étage

Eaux-Vives, le 16 août 1949
38, rue du Nant

Monsieur Fatio.
Architecte.
Tertasse
G e n e v e

Monsieur.

En complément de nos diverses observations sur le fléchissement anormal du plancher de la Salle de l'exposition permanente, nous vous communiquons le résultat des différents nivellements auxquels nous avons procédé, avant, pendant et après les travaux de transformation de la cimaise intermédiaire

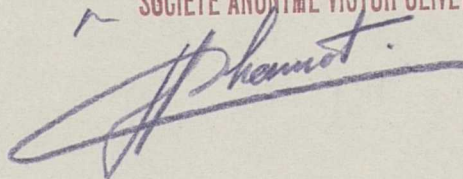
Avant tout travail et en votre présence, nous avons constaté une flèche de 81 mm. soit donc:

Avant travaux	flèche	<u>81 mm.</u>
Après démolition des 2 galandages	,,	<u>75 mm.</u>
Après serrage des boulons des tirants et reconstruction de la paroi en Pavatex.	,,	<u>65 mm.</u>

Il n'a pas été possible de serrer davantage les boulons de la charpente; la flèche de 65 mm peut être considérée comme une déformation permanente du solivage.

Toujours à votre disposition pour des observations complémentaires, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations empressées.

SOCIÉTÉ ANONYME VICTOR OLIVET



SURFACE DES LOCAUX DE L'ATHENEES

1er Etage

Salle Crosnier	M1	9,90x9,40 =	M2	93,06
Peite do		6,75 x 4,20 =	M2	28,35
Permanente		9,90 X 9,65 =		95,65
Petite salle "		9,90 X 4,10 =		40,60
bureau "		3,20 x 2,80 =		8,96

Rez-de-chaussée.-

Salle des Abeilles		11,80 X 9,70 =		114,57
Grand salon		5,80 X 9,30 =		53,94
Petit "		5,80 X 4,20 =		24,36
Galerie		13,00 X 3,65 =		51,10

1er sous-sol

Bibliothèque		12,00 X 9,50 =		123,50
Petit bureau		4,40 X 2,75 =		12,10
Salle d'Agriculture		6,00 X 5,75 =		40,25
Appartement concierge (2 chambres-I cuisine-I ch,de bain,toilette)				

2ème sous-sol.

Géographie		11,50 X 6,90 =		79,46
------------	--	----------------	--	-------

Propositions pour le placement des Brevets
dans la Bibliothèque. I

J'ai signalé à plusieurs reprises l'inconvénient qu'il y avait d'avoir une partie de la Collection des brevets dans le corridor qui va de la bibliothèque à la salle des archives, soit devant la porte notre cuisine et de la porte conduisant au chauffage et caves. 1° l'endroit est sombre il faut donc constamment de la lumière pour faire des recherches et lorsque le chercheur a sorti deux ou trois volumes il va les consulter à la bibliothèque ou il y a de la place et du jour, pendant ce temps l'échelle reste sur le passage et les portes des armoires ouvertes et la lumière brûle inutilement, c'est d'autre part gênant de travailler à côté des toilettes comme pour ceux qui ont à s'en servir.

2° Les personnes qui font des recherches sont généralement des personnes étrangères à la Société des Arts il est donc logique qu'elles soient dans la bibliothèque où le bibliothécaire peut sans quitter le local les aider dans leurs recherches; dans le corridor elles ont l'accès de tous les locaux sans contrôle même de notre appartement si nous sommes occupés ailleurs,

En mesurant les armoires qui sont dans le petit renfoncement dans la bibliothèque du côté de l'escalier et les deux armoires à côté qui contiennent déjà les brevets l'on logerait les volumes de 25 années récentes, le petit réduit à l'entrée de la bibliothèque pourrait contenir un grand nombre d'années il aurait l'avantage d'être facilement accessible et l'on aurait tout sous la main. Cette solution a déjà été envisagée par Monsieur Proessel, à noter que les brevets après 15 années tombent dans le domaine public.

Les armoires du corridor devenu libres et les deux vitrines que la Société de Arts a achetées dont une est visible dans le corridor laisseraient la place aux publications peu ou pas demandées, tout en laissant de la place disponible pour l'avenir.

Ch. Noullet

Edmond FATIO
Architecte
5, Tertasse, 5
Genève

Genève, le 29 Avril 1935

Monsieur Adolphe Des Gouttes
à l'Athénée

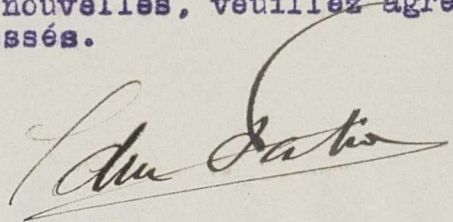
Cher Monsieur,

Voici les documents relatifs à la nouvelle bibliothèque que nous vous proposons de faire installer dans le local de la Bibliothèque de la Société des Arts. Le devis s'élève à la somme de Frs. 1600.-

Suivant la décision prise par le Bureau de la Société des Arts, vous voudrez bien me retourner les pièces incluses.

Dans l'attente de vos nouvelles, veuillez agréer, cher Monsieur, mes compliments empressés.

Annexé : Un plan, un dessin et un devis.-



**ENTREPRISE DE
MENUISERIE ET CHARPENTE**

ESCALIERS ET PARQUETS
RÉPARATIONS EN TOUS GENRES
USINE MÉCANIQUE

Téléphone 44.740
Compte de Chèques Postaux I. 1195

E. & P. BARRO Frères

CAROUGE-GENÈVE, le 18 avril 1935
Place du Temple, 4

Monsieur Ed. Fatio
Architecte

Devis

Genève

Doit

Bibliothèque Urbénée -

Faces sapin en assemblage
vitrées à un vantail

6 x 1.10 x 1.35 = pr. m² 10.50

6 x 1.66 x 1.35 = pr. m² 15.90

m² 26.40 18.30 483.10

Assemblages supplémentaires

petits bois

f 54 0.50 27.-

menuisures à verre

36/1.55 36/0.95 60/1.25

m² 165.00 0.90 148.50

Coupes supplémentaires de

menuisures à verre

f 40 0.23 9.20

Plus valeur cadre corcelet

ou double rainure

24/1.35 12/1.10 12/1.66

m² 65.50 150 98.25

Acôtés sapin en assemblage

avec partie du bas à panneaux

et haut à feuillure

2 x 1.10 x 0.83 = 2.60

2 x 1.66 x 0.76 = 3.50

m² 6.10 17.50 106.75

Surface m² 26.40
6.10
32.50

à reporter

872.80

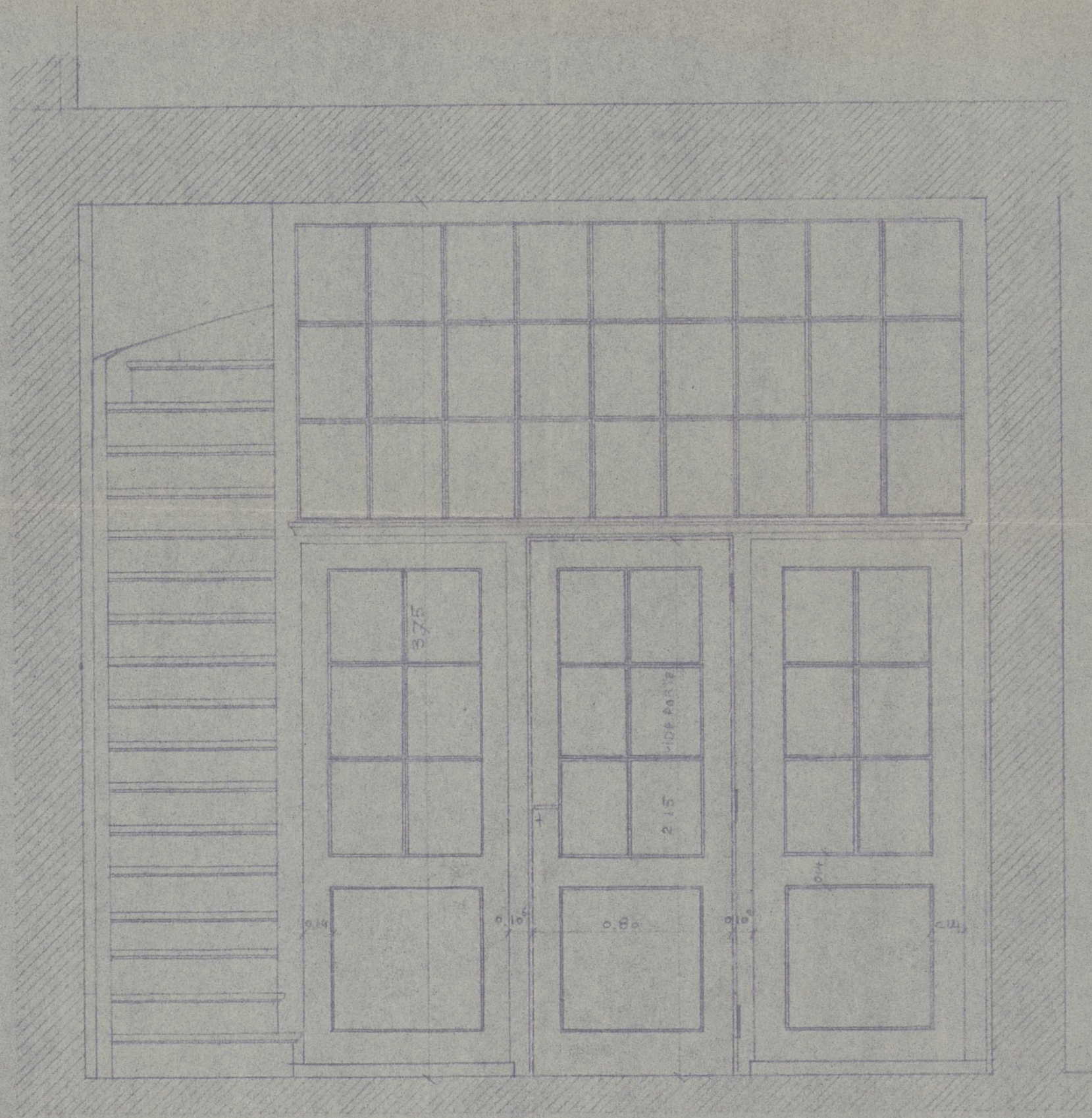
			report		1339.20
Galets Lichl gros modèle	f	24		280	67.20
Rails pour sifs	m ^l	32.00		1.50	48.-
Poignées ewette m. blanc	f	16		1.-	16.-
Serrures genre ficher à crochet	f	12		7.-	84.-
Crémaillères m. blanc					
48/1.50		48/1.50	m ^l	120.00	1.50
120.00					180.-
Caquets métal pour sifs	f	264		0.12	31.70
Recherche poussée pour crémaillères	m ^l	120.00		0.50	60.-
Orçillis mouchevole émaillé pour ventilation compris					
baguettes 8 x 0.48 x 0.30	m ²	1.15		9.-	10.35
Terre 1/2 sable 1 ^{er} choix					
36 x 0.47 x 0.42 = 7.09					
54 x 0.53 x 0.42 = 12.04					
19.13	m ²	19.13		8.-	153.05
Rocije pour ajustage et pose					25.-
				Frs.	2014.50

11525

sans baguette verre	1400	-
huile feinter 32 m ² .50 =	20	-
déplacement ancien meuble	50	-
déplacement linoléum ?	50	-
	1520	-
hourraie	80	-
total	1600	-

AMÉNAGEMENT D'UN BUREAU

1^{er} SOUS-SOL DE L'ATHÉNÉE



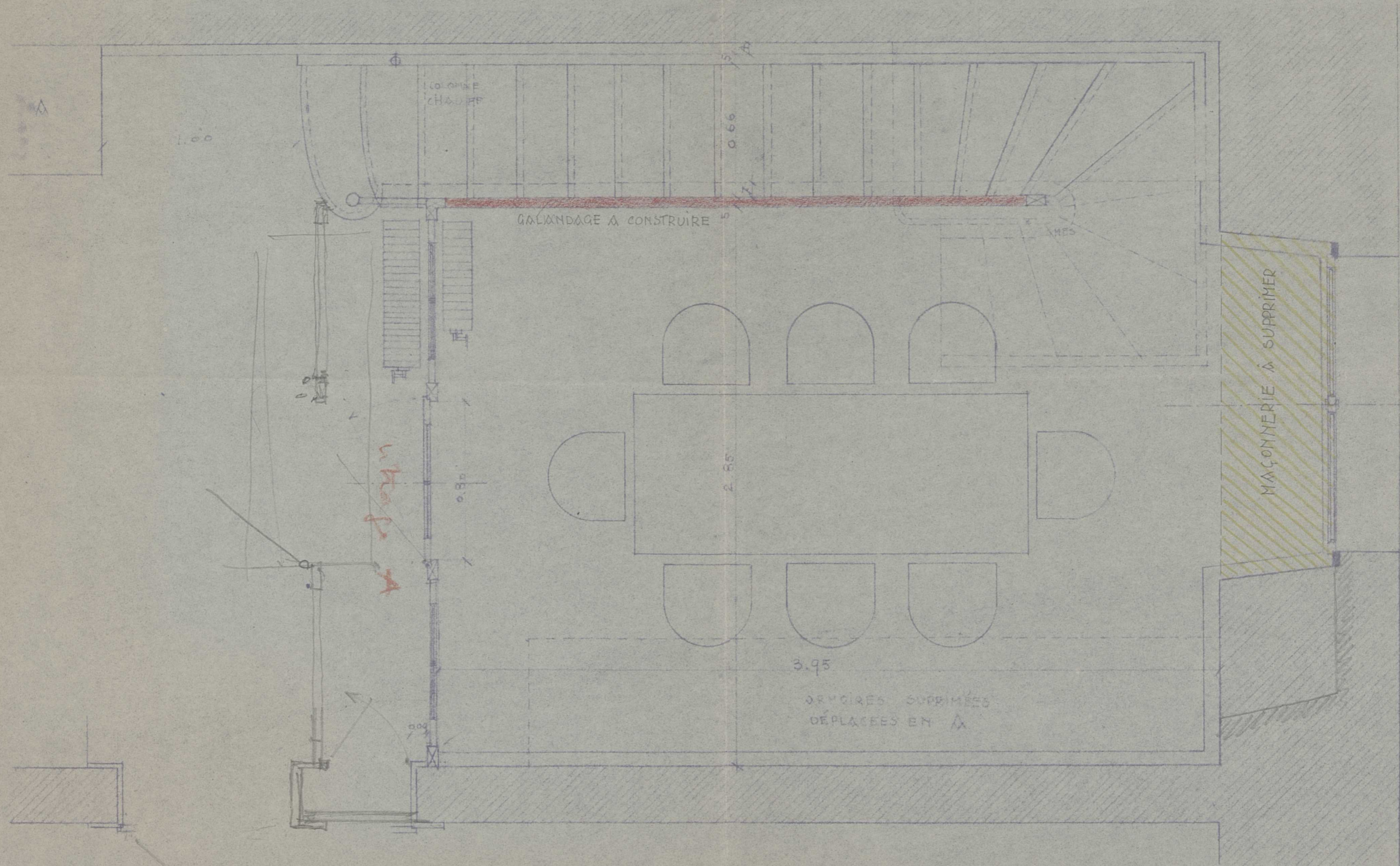
W. H. G. en A

ECHELLE 0.05 P^r Mètre

GENÈVE LE 11 AVRIL 1929
ED. FATIO-ARCH.

AMÉNAGEMENT D'UN BUREAU

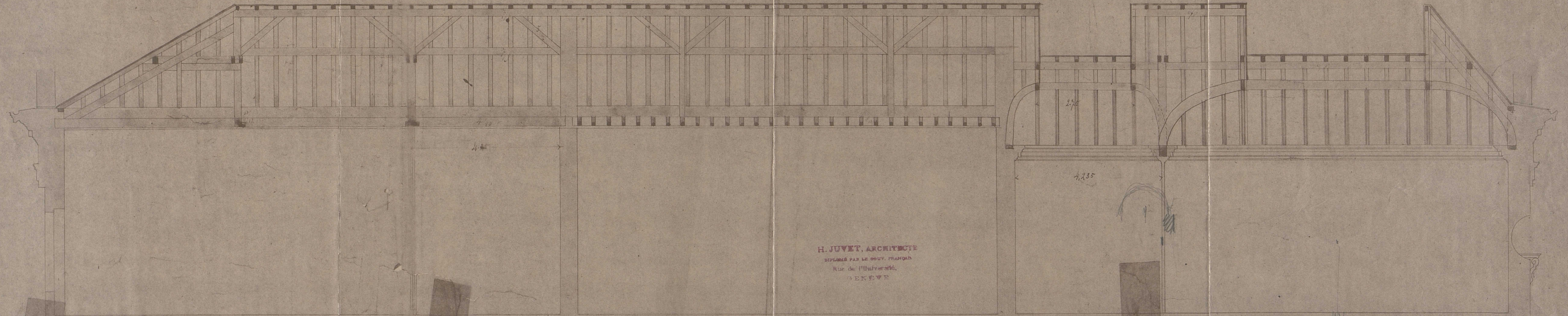
1^{ER} SOUS SOL DE L'ATHÉNÉE



ECHELLE 0.05 P^rM^{ètre}

GENÈVE LE 11 AVRIL 1929
ED. FATIO. ARCH.

Athénée
— Coupe longitudinale —



H. JUVET, ARCHITECTE
DIPLOMÉ PAR LE GOUV. FRANÇAIS
Rue de l'Université,
GENÈVE

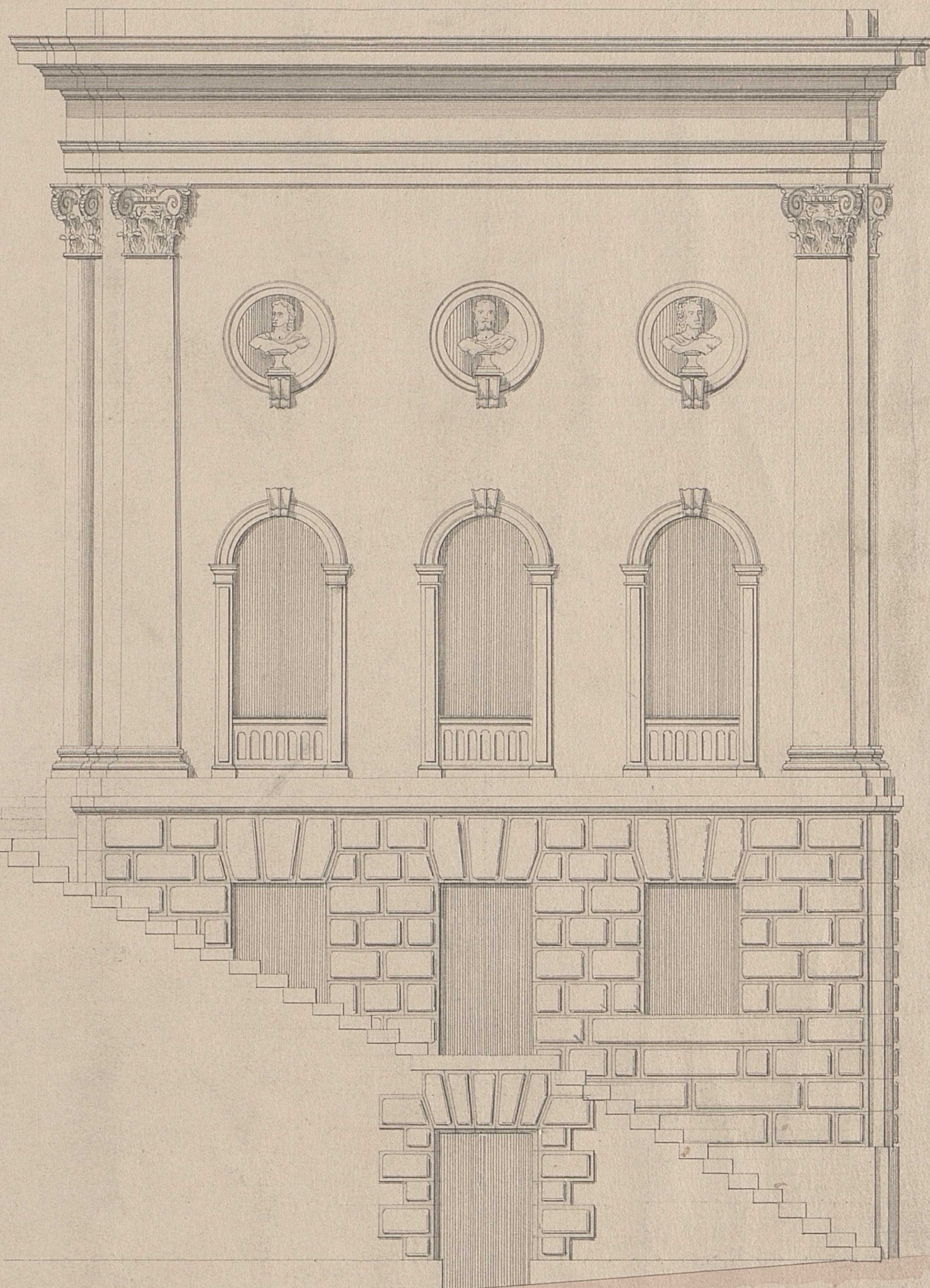
Genève 22 février 1900

FACES LATÉRALES



$35 \times 4 = 140$
 $\frac{140}{3} = 46 \frac{2}{3}$

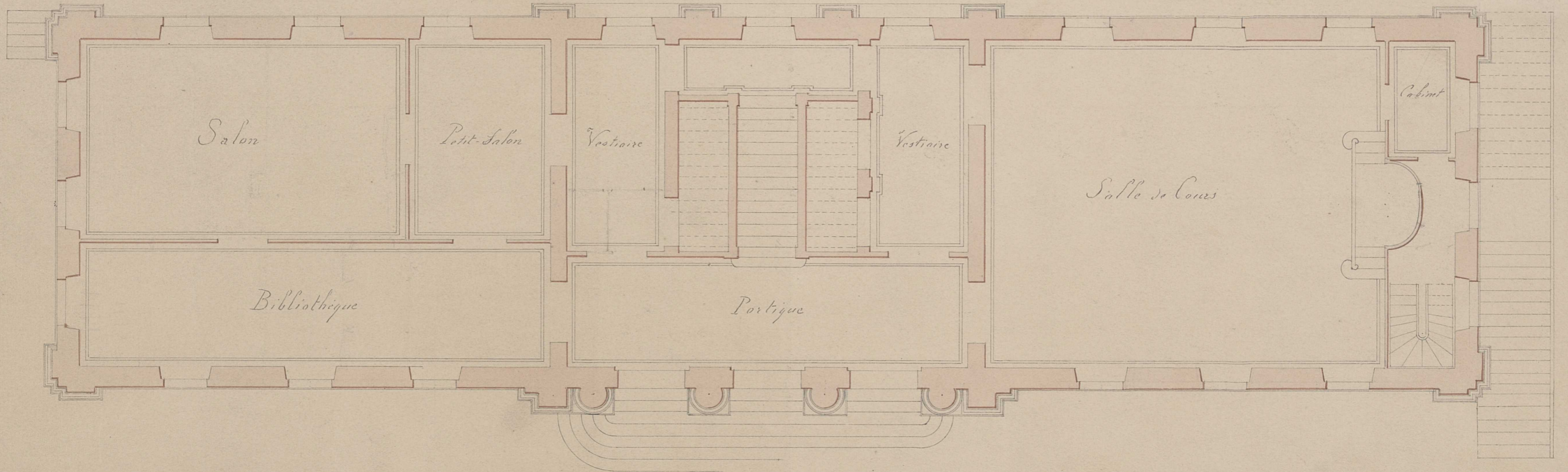
12.55
 $\frac{23.55}{4} = 5.8875$
38.0



0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Mètres

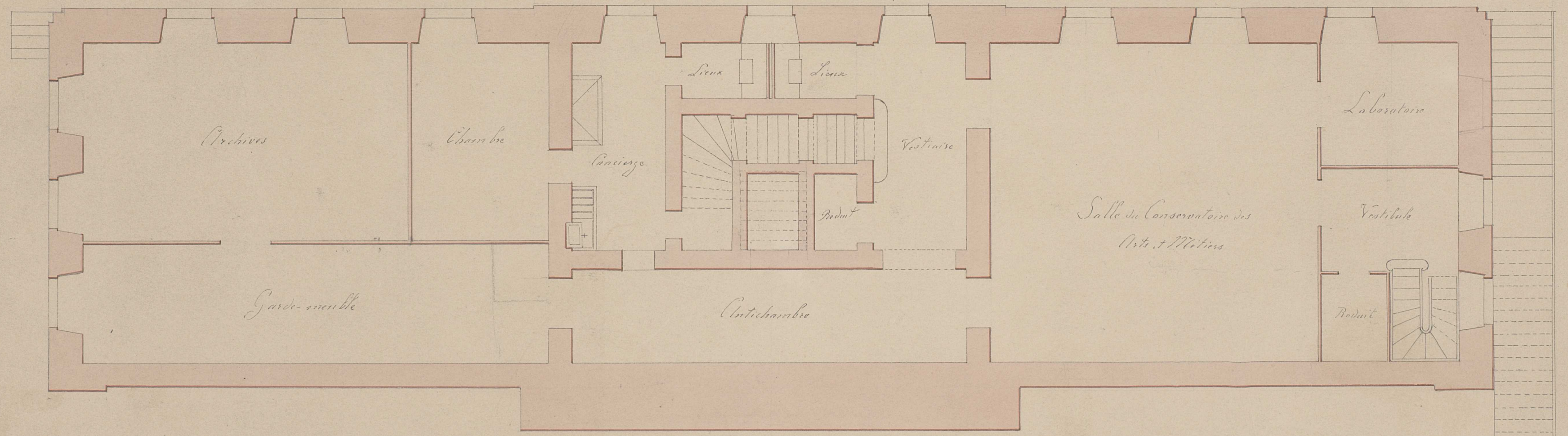
10 Mètres

Rez-de-Chaussee



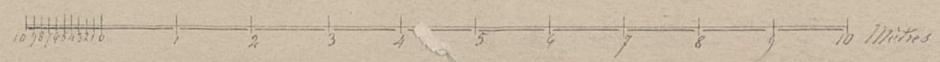
MUSEE de MONSIEUR EYNARD

Entre-Sol



ATHENEE CONSTRUIT PAR M^E EYNARD

FACADE PRINCIPALE

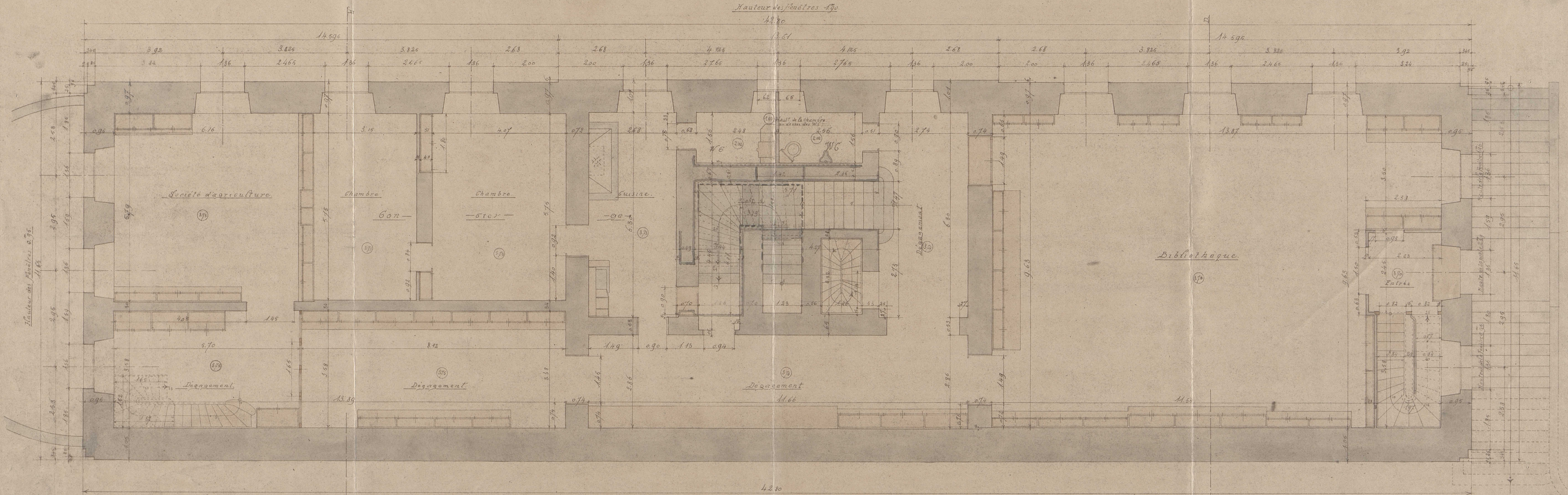


Coupe longitudinale de l'Athénée



Athénée

I^o Sous-Sol



Hauteur des Fenêtres 0.75

Hauteur des fenêtres 1.90

Genève, le 5 Janvier 1903.

○ Hauteur de l'Etage de plancher à plafond

H. JUVET, ARCHITECTE
 DIRECTEUR DES BÂTIMENTS
 100, rue de l'Université,
 GENÈVE

Echelle 0.02 p.m.

Athénée

I^{er} Sous-Sol



Hauteur de Plafond

Hauteur des Fenêtres 1.75

Genève, le 3 Janvier 1903.

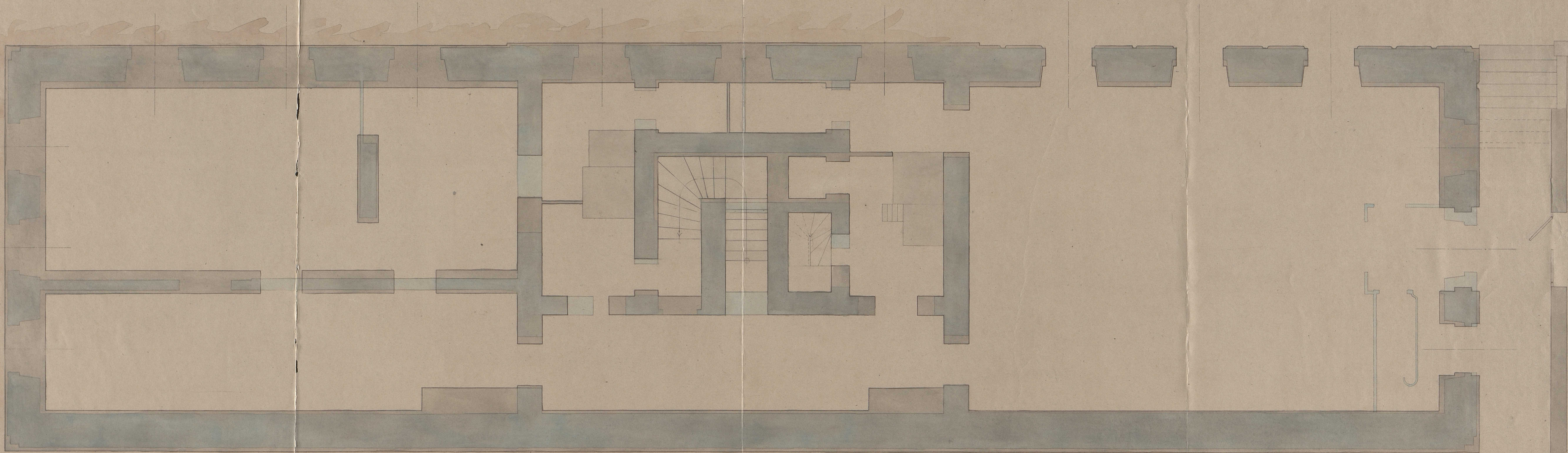
○ Hauteur de l'Étage de
relever à plafond

Échelle 0.02 pm.

H. JUVET, ARCHITECTE
DIPLOMÉ PAR LE GOUV. FRANÇAIS
Rue de l'Université,
GENÈVE

Athénée

1^o Sous-Sol



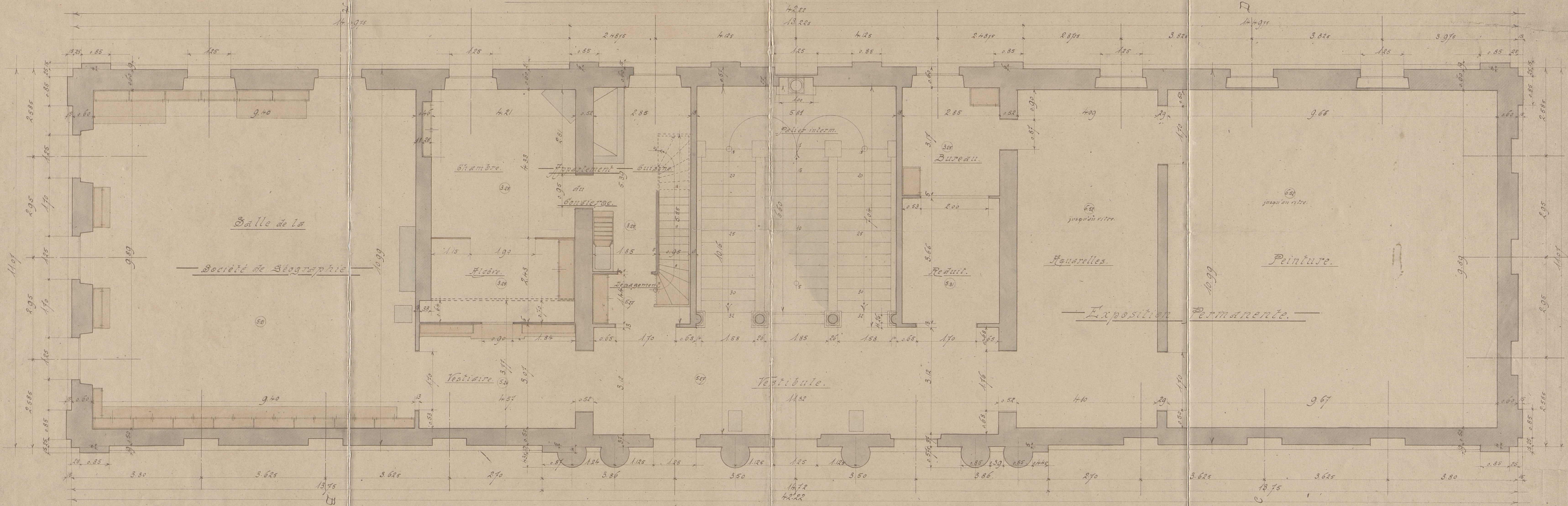
Genève, le 12 Janvier 1833.

Échelle 0.02 P.M.
H. JUVET, ARCHITECTE
DIPLOMÉ PAR LE ROY. FRANÇAIS
Rue de l'Université,
GENÈVE

Athénée.

Plan du 1^{er} Etage.

Immeuble de la Société des Arts



Hauteur de l'Etage de plancher à plafond.

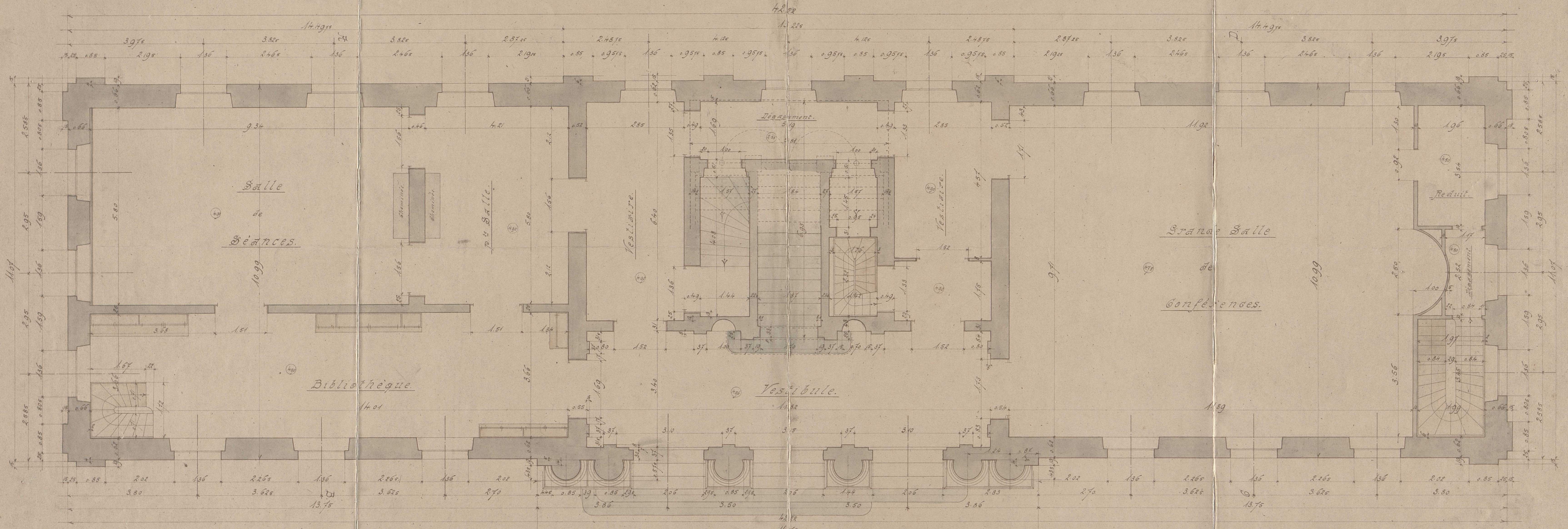
Genève, le 9 Janvier 1903.

H. JUVET, ARCHITECTE
DIPLOME PAR LE GOUV. FRAN. EN
Rue de l'Université,
GENEVE

Echelle = 0.02 P.M.

Athénée.

Plan du Rez-de-chaussée.



○ Hauteur de l'Étage de plancher à plancher.

Genève, le 3 Janvier 1903.

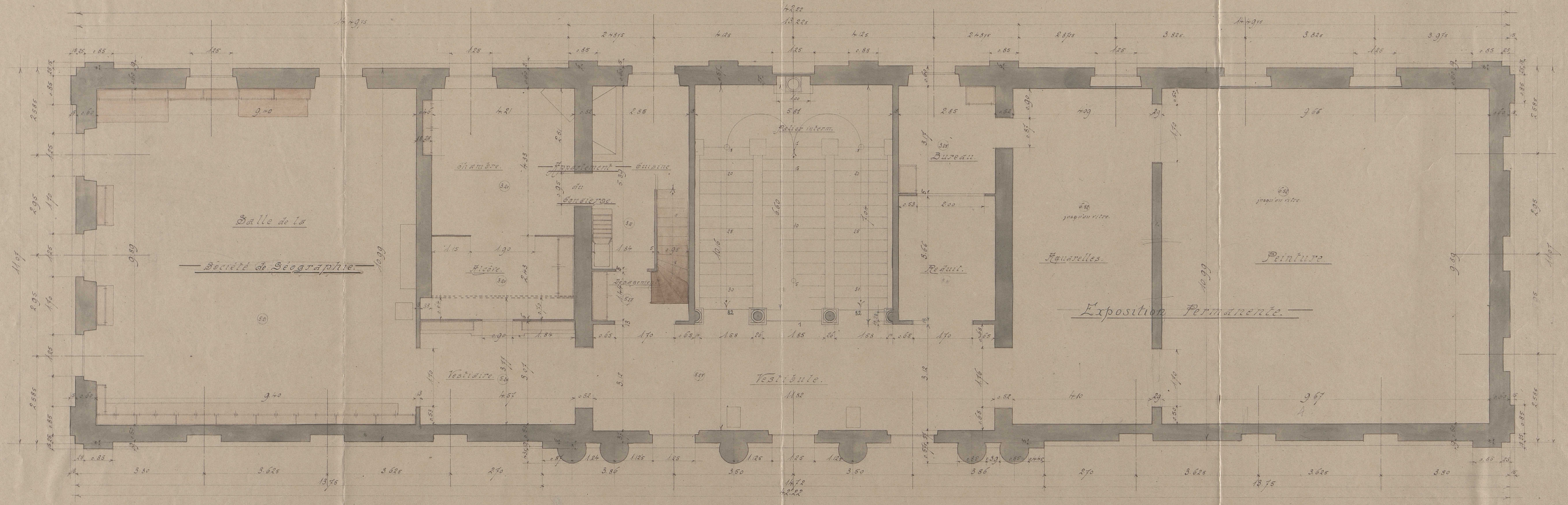
H. JUVET, ARCHITECTE
DIPLOMÉ PAR LE GOUV. FRANÇAIS
Rue de l'Université,
GENÈVE

Échelle = 0.02 P.M.

From the Album

Athénée.

Plan du 1^{er} Etage.



○ Hauteur de l'usage de plancher à plafond.

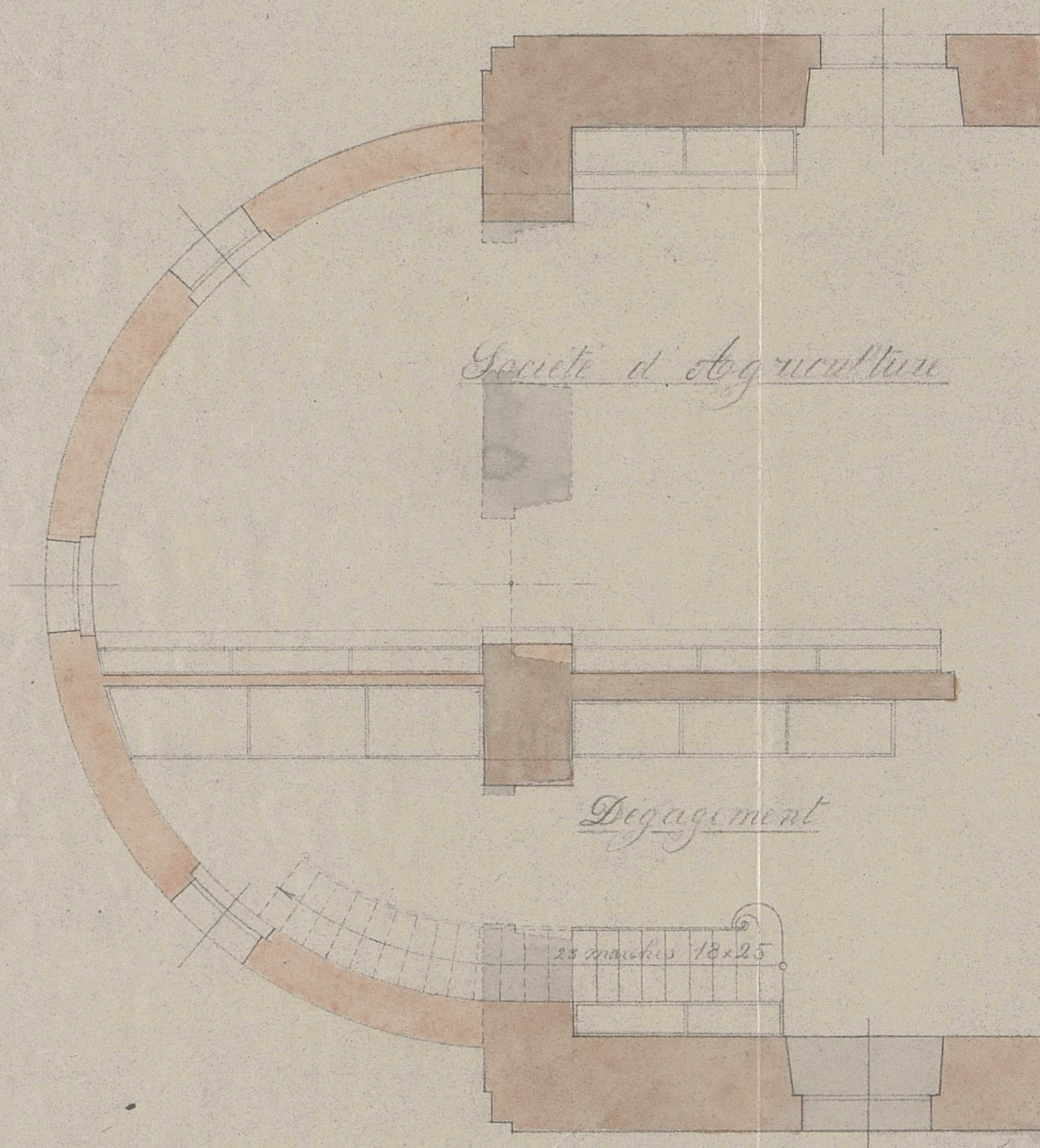
Genève, le 9 Janvier 1903.

Echelle = 0.02 p.m.

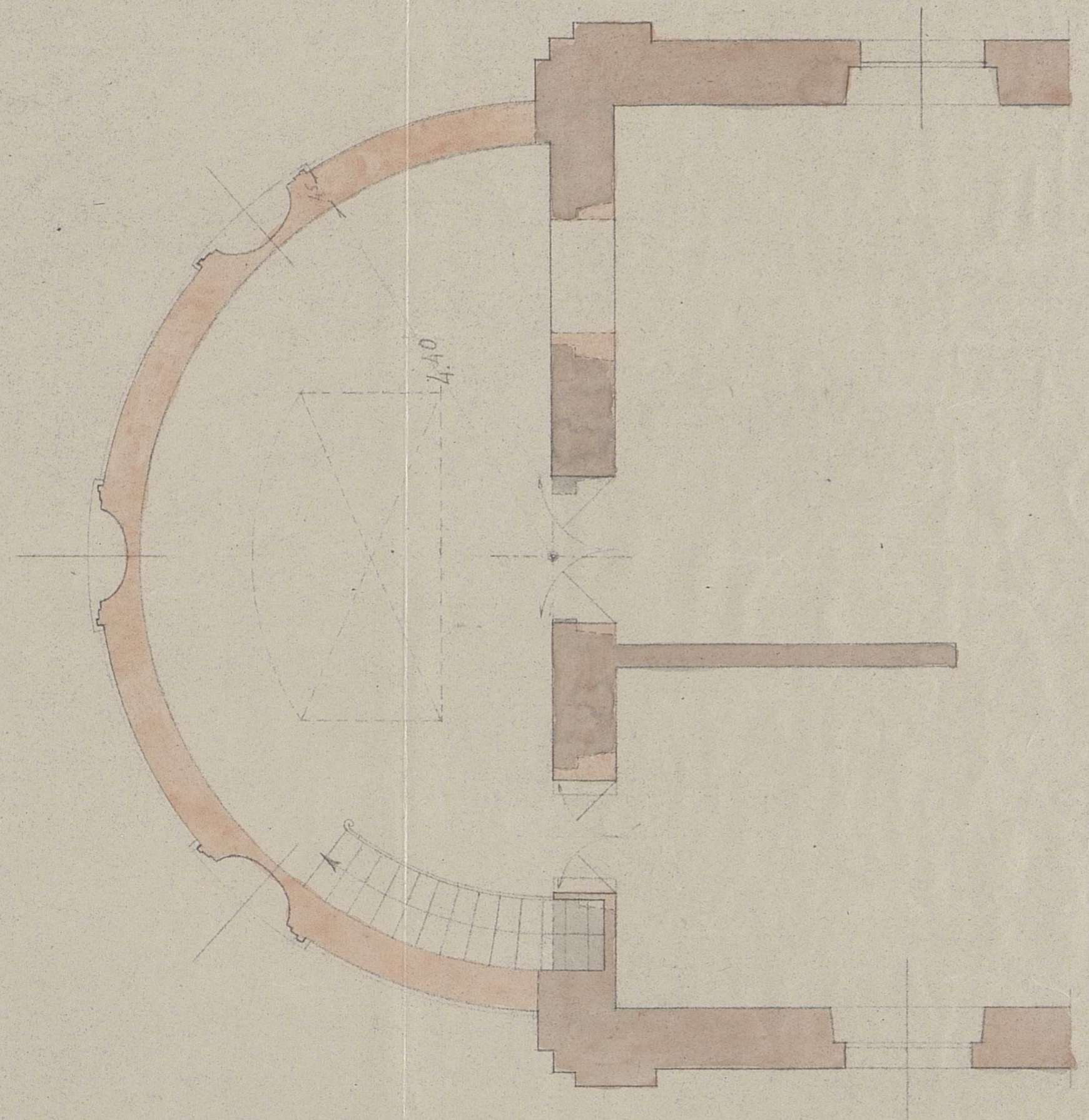
H. JUVET, ARCHITECTE
DIPLOME PAR LE GOUV. FRANÇAIS
Rue de l'Université,
GENÈVE

IMMEUBLE DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS
L'ATHÉNÉE

PROJET D'AGRANDISSEMENT



1^{er} sous-sol



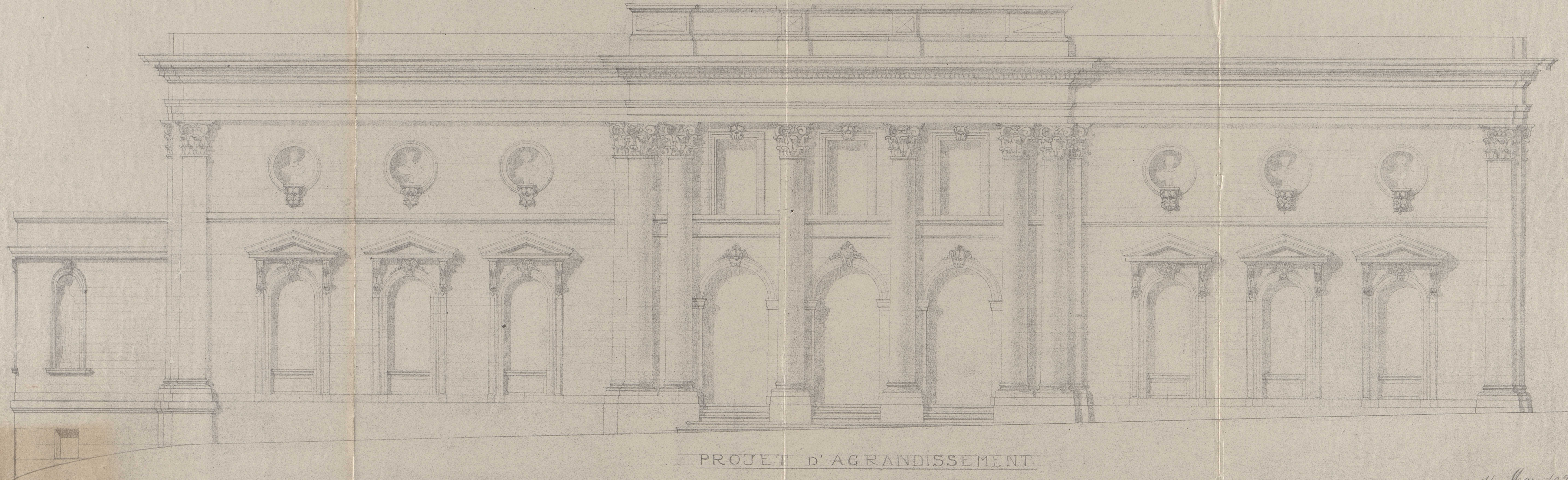
rez-de-chaussée

14 Mai 1925

E. FATIO ARCH.

IMMEUBLE DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS
L'ATHÉNÉE

G. DIODATI ARCH.



PROJET D'AGRANDISSEMENT

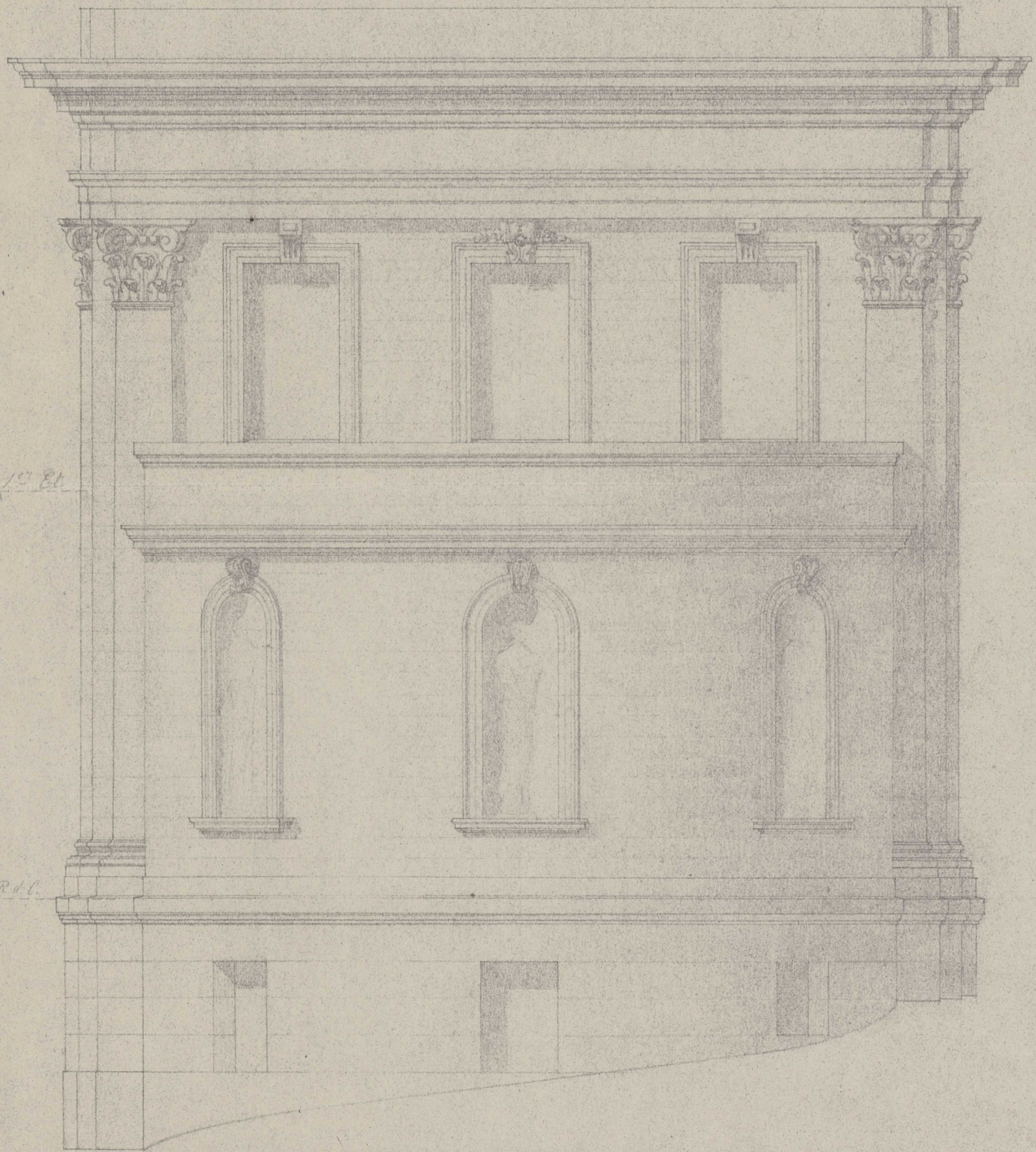
14 Mai 1925
E. FATIO ARCH

Plans de l'Abbaye

S. d. A

IMMEUBLE DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS
L'ATHÉNÉE

G. DIODATI ARCH.



Sol 19 Et.

5.32

Sol du P. L.

4.14

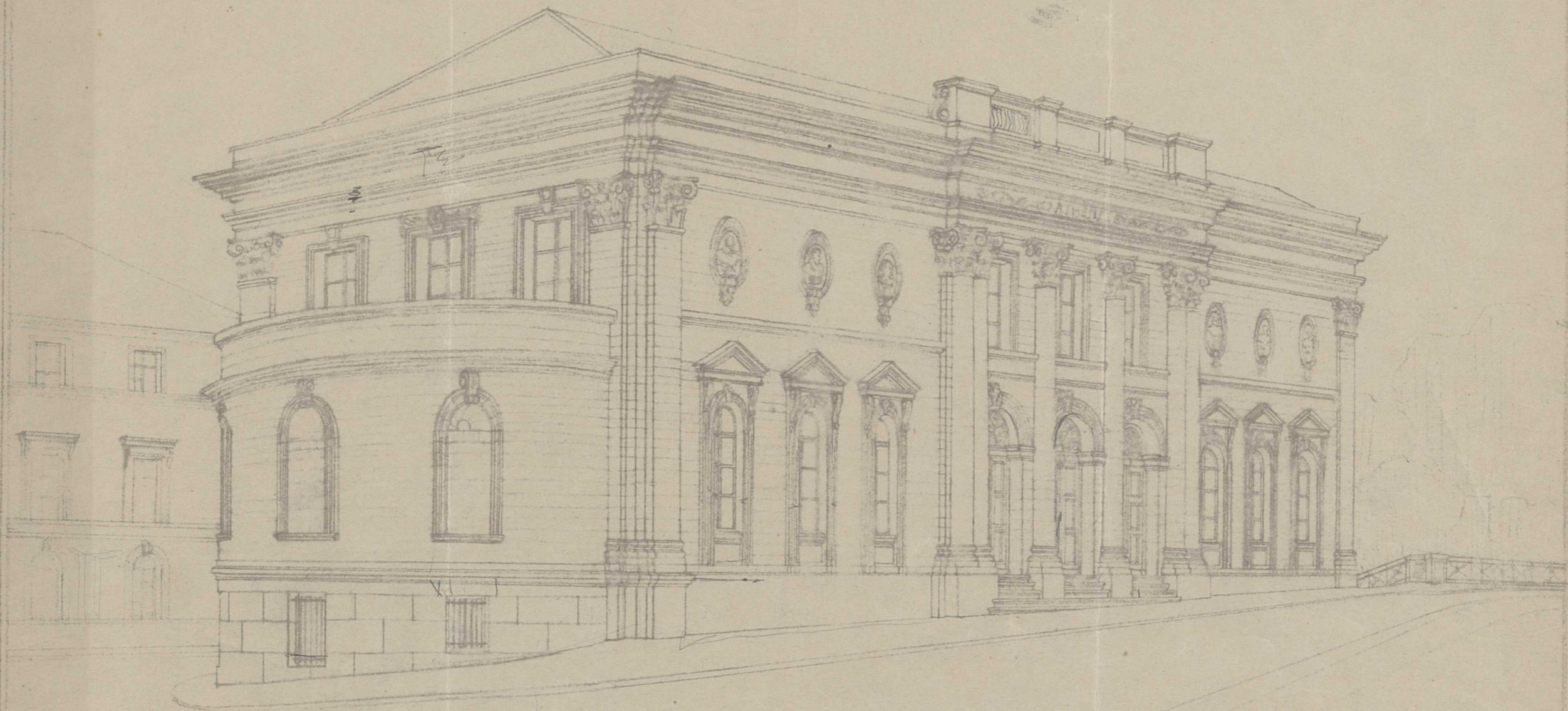
Sol du 1^{er} sous-sol

PROJET D'AGRANDISSEMENT

14 Mai 1925
E. FATIO ARCH.

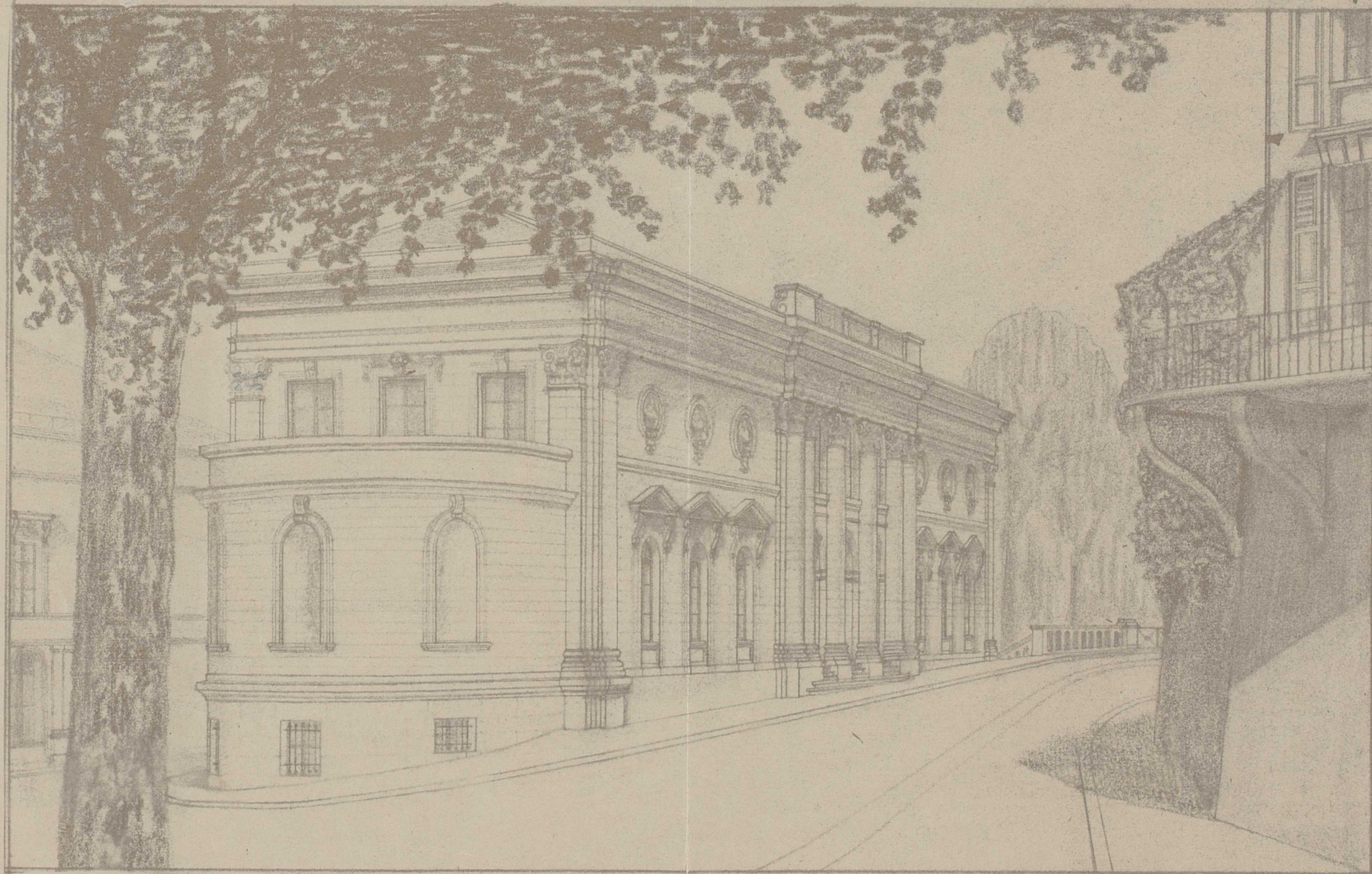
IMMEUBLE DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS
L'ATHÉNÉE

A



Conçu 28 Aout 1825
Ed. Fatio arch.

IMMEUBLE DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS
L'ATHÉNÉE



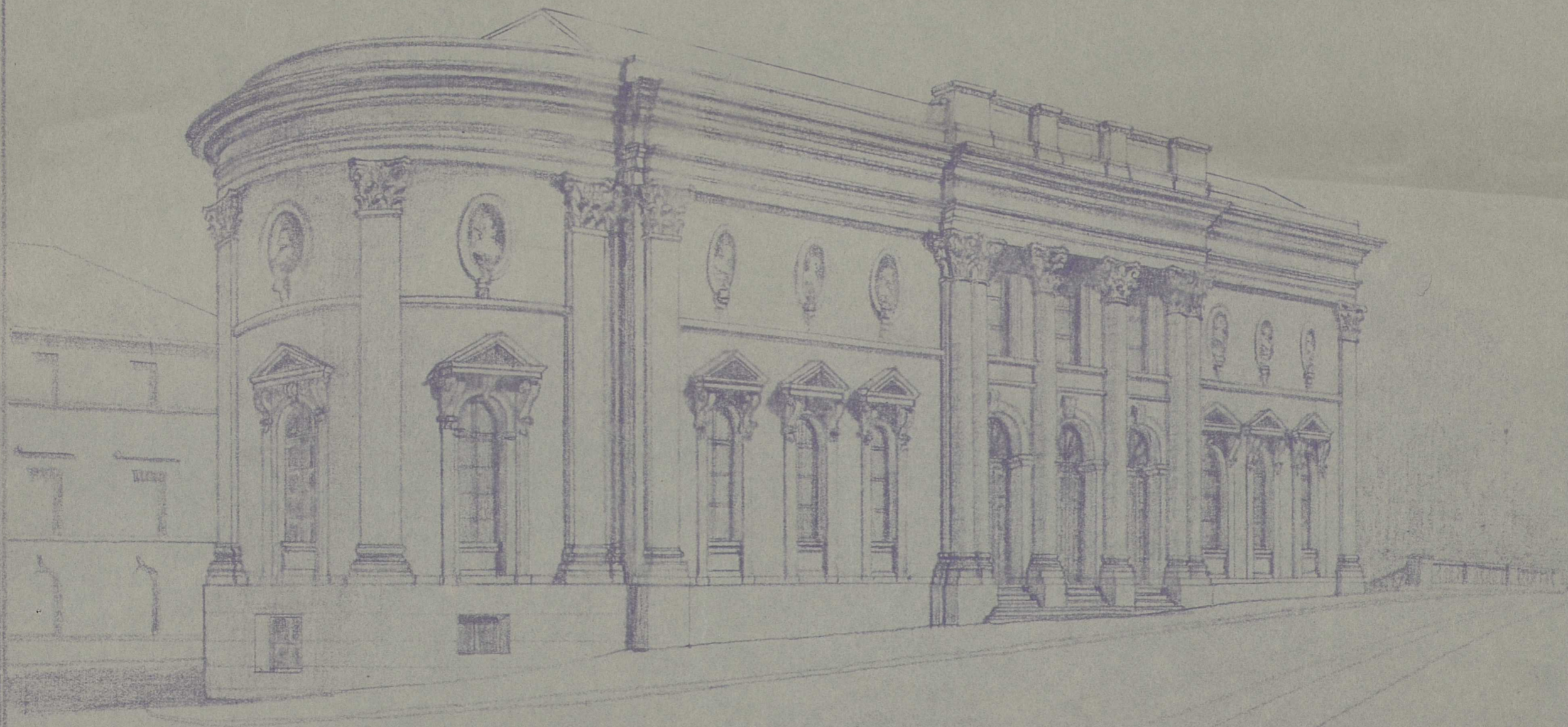
- Immeuble de la Société des Arts. -

- L'ATHÉNÉE -



Genève 18 Mai 1839
E. Fatio, arch.

• IMMEUBLE DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS •
• L'ATHÉNÉE •

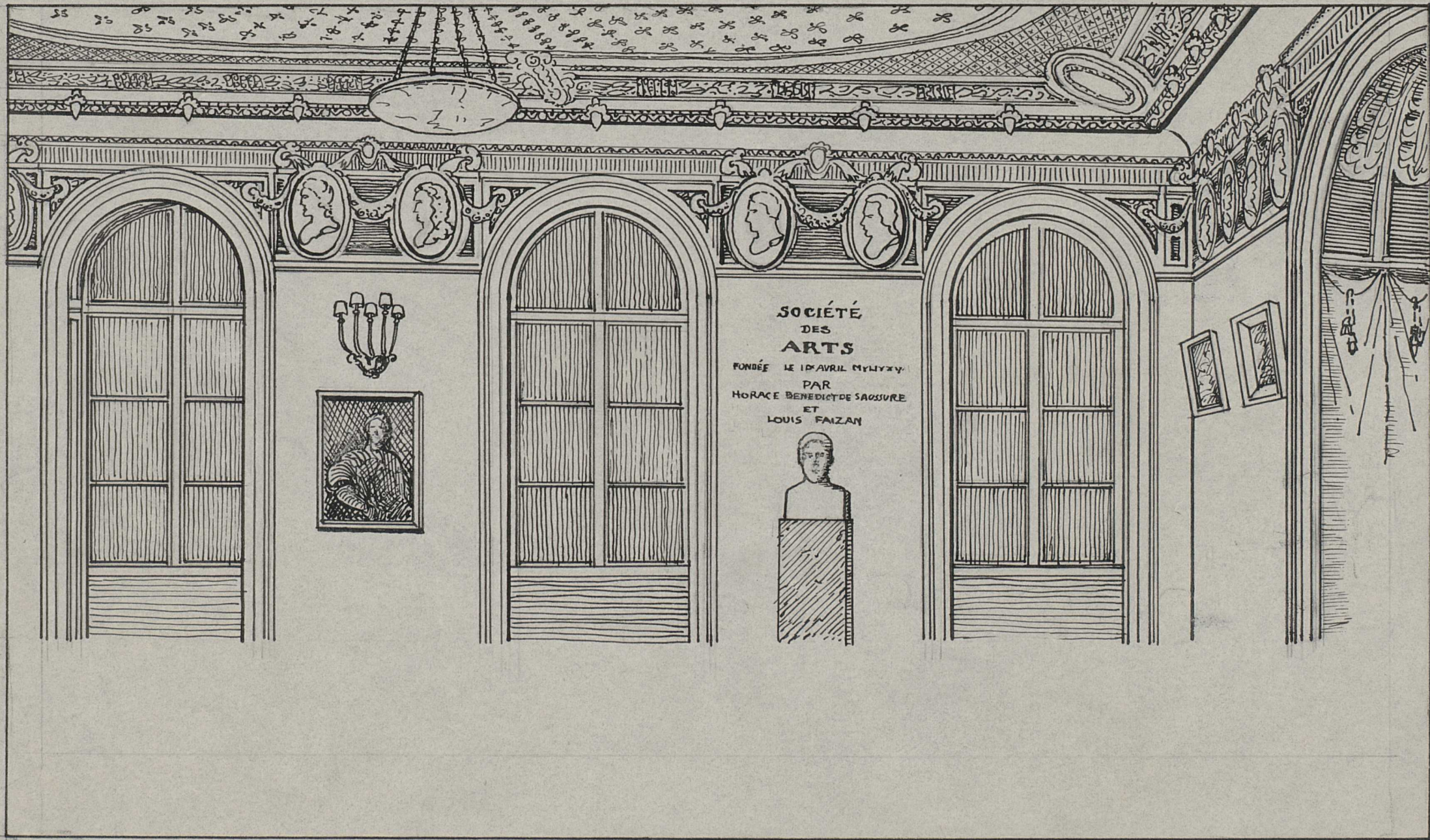


Genève, 25 Mars 29
E. Falis, arch.

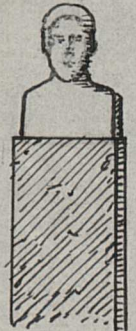
◦ IMMEUBLE DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS ◦ *B*
◦ L'ATHÉNÉE ◦



Genève, 25 Mars 29
E. Fatio, arch.



SOCIÉTÉ
DES
ARTS
FONDÉE LE 10 AVRIL 1872
PAR
HORACE BÉNÉDICT DE SAUSSURE
ET
LOUIS FAIZAN



Les années de bonheur

Jarvis

X



VIII

Ziggags

H. van Nippen



St. de Devins
M. Rousseau

de Lefeville
Jacques Daloz

J. Javelin



Fondation Ste' des arts

J. Jacobs

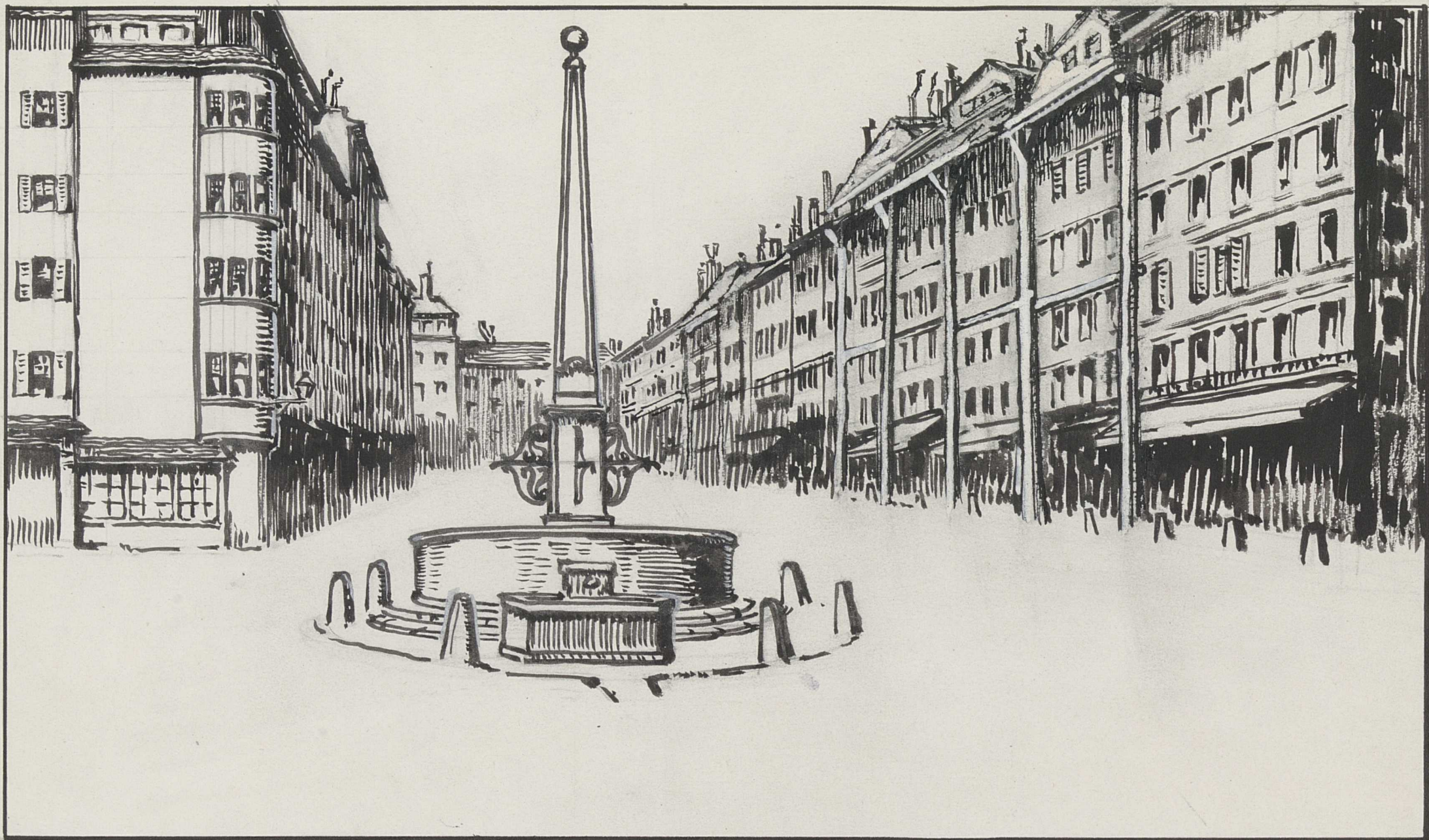


18.70

III

• Révolution

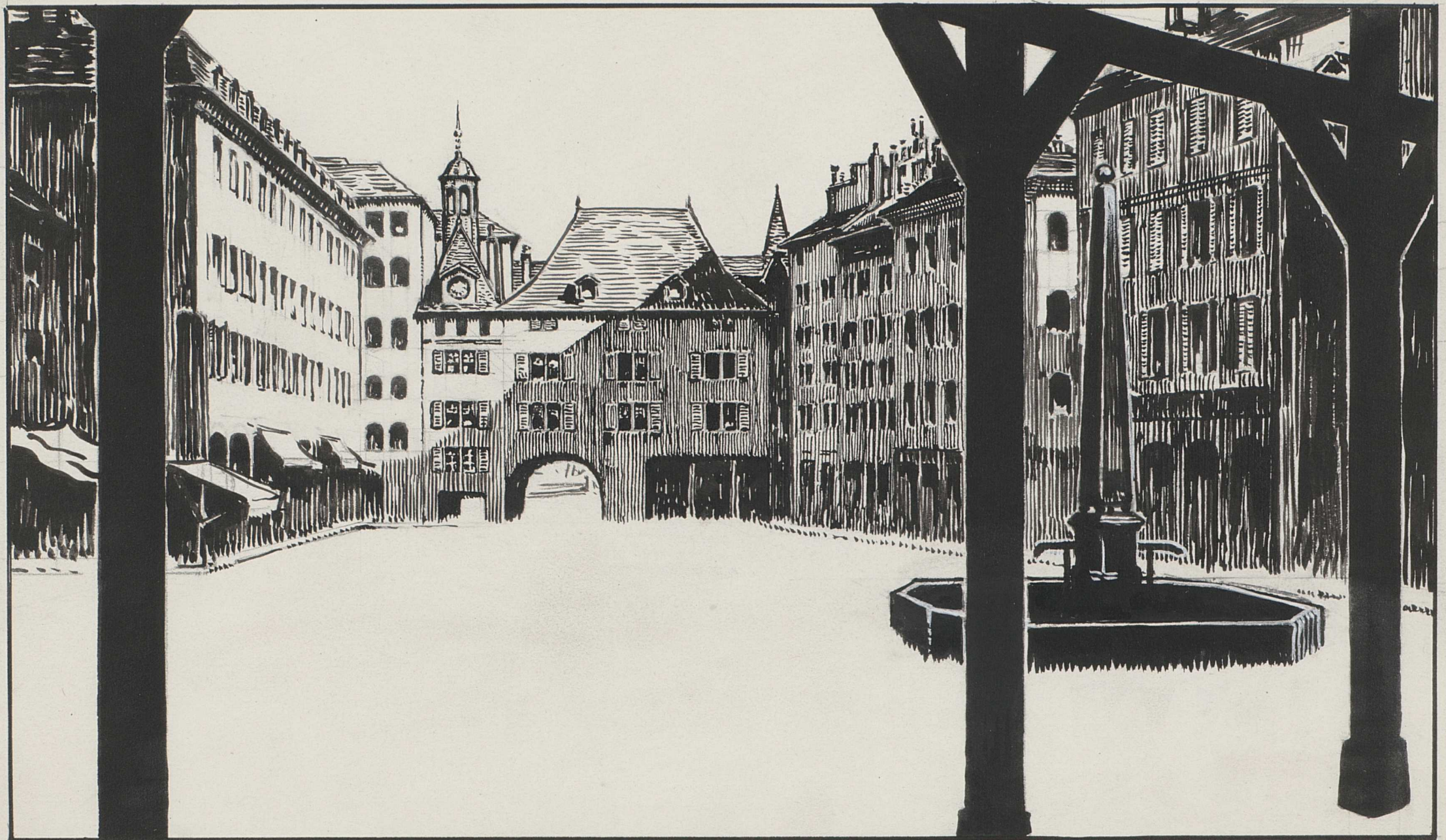
J. Jacobi



V

La foire au Molard (Mialle)

Jacobi



Delaware

Jarobi





trait d'approche

Le Croix Rouge (appartenance)

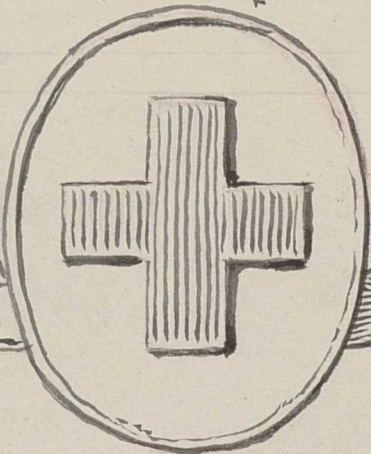
H. van Muyden

1864

8-22 AOUT

ATHENÉE

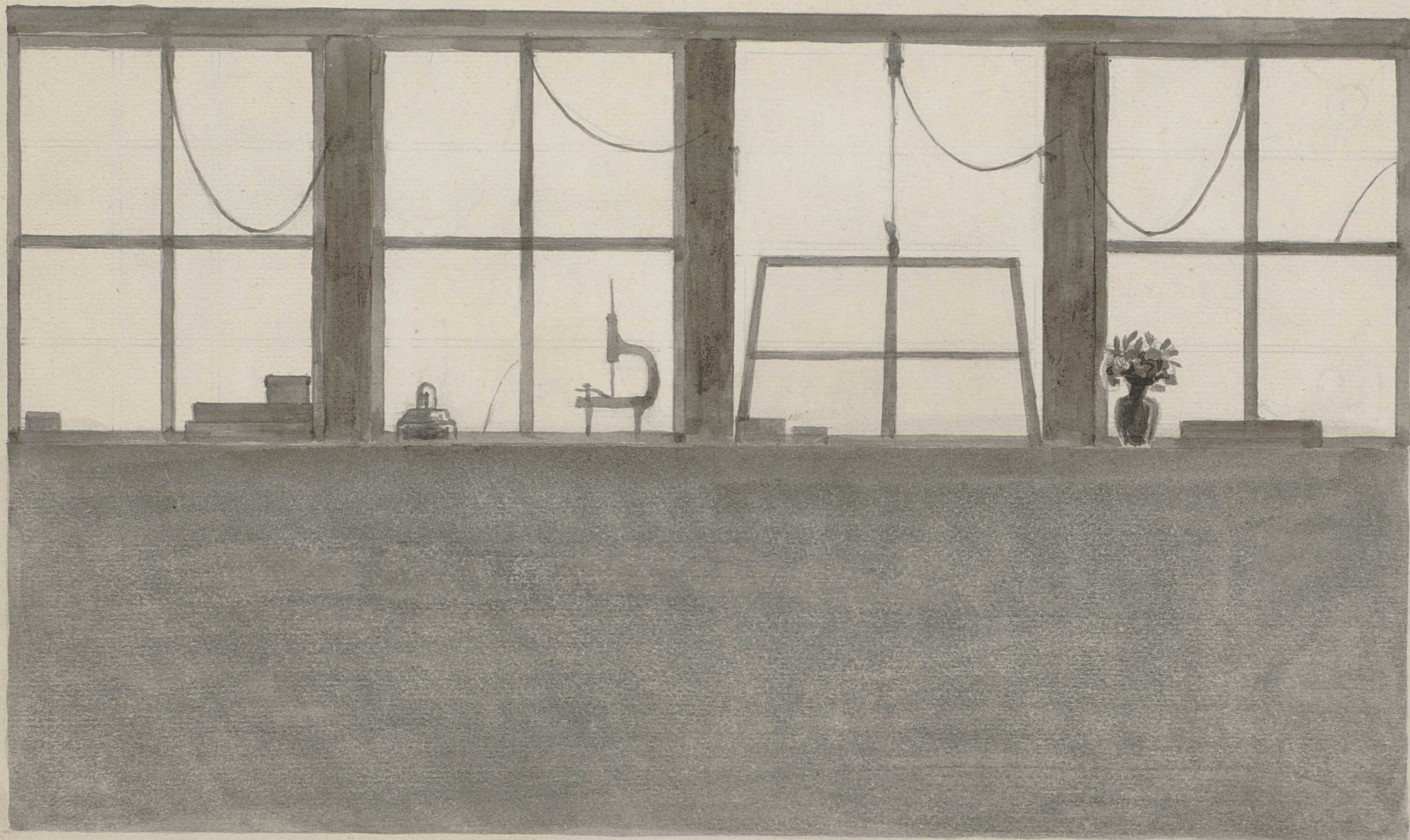
INTER ARMA



CARITAS

Cabinetier

J. Hennard



De Saussure au M^e Polare

H. van Meyden



